



## DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 24/2025/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal  
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles  
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**Objet :**  
**Contrat de prestation avec Laurent Dufreney**

**Le Maire**

**DÉCIDE**

**De conclure** un contrat de prestation avec Monsieur Laurent Dufreney pour une intervention dans le cadre de l'événement Partir en Livre qui se déroulera le 25 juin 2025 de 14h à 15h30 à la Médiathèque Champollion-Figeac pour un montant TTC total de 486,40 euros (quatre cent quatre-vingt-six euros et quarante centimes).

**De signer** le contrat annexé à la présente décision administrative.

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.*

Fait à VIF, le 05/02/25  
Par délégation du Conseil Municipal,  
Le Maire

Guy GENET